

Conseil communautaire du 10 mars 2022

Compte-rendu

M. le Président ouvre la séance à 18 H 20. Les conditions du quorum ont été remplies sans discontinuité.

M. le Président donne lecture de la liste des conseillers communautaires excusés et indique les pouvoirs et suppléances.

M. Giardi est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Arrivée de M. Servagi à 18 H 25.

Arrivée de Mme Etienne à 18 H 30.

Mme Colin intervient au sujet d'un courrier anonyme mettant en cause le Président dont elle a été destinataire et dénonce le caractère nauséabond de celui-ci.

M. Fournel ne juge pas le fonds mais la forme abjecte de ce courrier. Il estime également inqualifiable l'attaque de M. Agostini contre les élus communautaires de l'opposition dans son mail et demande que ce dernier soit annexé au procès-verbal de la séance.

1 – Adoption du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2022

Arrivée de Mme Sebaa à 18 H 35.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2022 est adopté à l'unanimité sous réserve de la remarque de M. Agostini concernant le point 23 relatif à la modification n° 11 au contrat de DSP du golf. Il précise qu'il n'est pas contre le golf. Il lui arrive de s'abstenir ou de ne pas participer, mais il suit ce dossier avec attention.

M. Aceti annonce avoir présenté au Préfet sa démission au poste de Vice-Président. M. le Président prend acte de cette décision.

M. le Président propose l'ajout d'un point supplémentaire mis sur table relatif à une motion de soutien à l'Ukraine et au peuple Ukrainien. Accord à l'unanimité du Conseil communautaire.

M. Karleskind, 2^{ème} Vice-Président, délégué aux Finances et aux ressources humaines, présente les points relatifs au débat d'orientation budgétaire 2022 des budgets principal et annexes « ordures ménagères », « développement économique », « Gemapi », et des budgets annexes « assainissement » et « eau ».

2.1 – Débat d'orientation budgétaire 2022 – Budget principal et budgets annexes Développement économique, ordures ménagères et Gemapi

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Prend acte de la tenue du Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022 sur les budgets principal et annexes « ordures ménagères », « développement économique », « Gemapi »,
- Autorise le Président à accomplir les mesures de publicité et d'informations suivantes :
 - Transmission du rapport au Préfet du Département et aux communes membres du Grand Longwy Agglomération dans les 15 jours de la tenue du Débat d'Orientation

Budgétaire, le public sera avisé de cette mise à disposition par un avis sur le site internet du Grand Longwy Agglomération et un affichage au siège de l'EPCI,

- Mise en ligne du rapport sur le site internet de l'EPCI dans le mois suivant la présente délibération.

2.2 – Débat d'orientation budgétaire 2022 – Budget annexe « assainissement »

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Prend acte de la tenue du Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022 sur le budget annexe « Assainissement »,
- Autorise le Président à accomplir les mesures de publicité et d'informations suivantes :
 - Transmission du rapport au Préfet du Département et aux communes membres du Grand Longwy Agglomération dans les 15 jours de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, le public sera avisé de cette mise à disposition par un avis sur le site internet du Grand Longwy Agglomération et un affichage au siège de l'EPCI,
 - Mise en ligne du rapport sur le site internet de l'EPCI dans le mois suivant la présente délibération.

2.3 – Débat d'orientation budgétaire 2022 – Budget annexe « eau »

Après en avoir débattu, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Prend acte de la tenue du Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2022 sur le budget annexe « eau »,
- Autorise le Président à accomplir les mesures de publicité et d'informations suivantes :
 - Transmission du rapport au Préfet du Département et aux communes membres du Grand Longwy Agglomération dans les 15 jours de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, le public sera avisé de cette mise à disposition par un avis sur le site internet du Grand Longwy Agglomération et un affichage au siège de l'EPCI,
 - Mise en ligne du rapport sur le site internet de l'EPCI dans le mois suivant la présente délibération.

3.1 – Rapport égalité hommes femmes au sein de l'EPCI

Rapporteur : M. Karleskind, 2^{ème} Vice-Président délégué aux Finances et aux ressources humaines.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Prend acte du rapport annuel 2021 sur l'égalité femmes-hommes.

3.2 – Orientations de la collectivité en matière de développement durable

Rapporteur : M. Karleskind, 2^{ème} Vice-Président délégué aux Finances et aux ressources humaines.

Après en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Prend acte des orientations de la collectivité en matière de développement durable, étant précisé que le rapport de développement durable sera présenté au prochain conseil communautaire.

4.1 – Fonds de concours annuel – Création d'un dépose-minute à Longlaville

Rapporteur : M. Karleskind, 2^{ème} Vice-Président délégué aux Finances et aux ressources humaines.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accorde à la commune de Longlaville un fonds de concours 2020 de 15 000 € pour un dépose-minute ainsi qu'un éclairage à l'entrée du groupe scolaire Thomas Pesquet,
- Dit que les sommes pour l'année 2020 ont été inscrites au budget, et que ces sommes seront versées sur présentation des justificatifs exigés (selon le plan de financement définitif, elles peuvent être réduites à due concurrence).

4.2 – Fonds de concours annuel – Création d'un local social au sein du quartier Jeanne d'Arc à Réhon

Rapporteur : M. Karleskind, 2^{ème} Vice-Président, délégué aux Finances et aux ressources humaines.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accorde à la commune de Réhon un fonds de concours 2021 de 15 000 € pour la création d'un local social au sein du quartier Jeanne d'Arc afin de maintenir un service public de proximité pour les habitants du quartier,
- Dit que les sommes pour l'année 2021 ont été inscrites au budget, et que ces sommes seront versées sur présentation des justificatifs exigés (selon le plan de financement définitif, elles peuvent être réduites à due concurrence).

4.3 – Fonds de concours annuel – abattage d'arbres à Chénières pour motif de sécurité

Rapporteur : M. Karleskind, 2^{ème} Vice-Président, délégué aux Finances et aux ressources humaines.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accorde à la commune de Chénières un fonds de concours 2021 de 8000 € pour l'abattage d'arbres situés en bord de la route départementale n° 25, de la station d'épuration et de la ligne basse tension,
- Dit que les sommes pour l'année 2021 ont été inscrites au budget, et que ces sommes seront versées sur présentation des justificatifs exigés (selon le plan de financement définitif, elles peuvent être réduites à due concurrence).

4.4 – Fonds de concours annuel – travaux de voirie et aménagement de l'accès à l'école de Chénières

Rapporteur : M. Karleskind, 2^{ème} Vice-Président, délégué aux Finances et aux ressources humaines.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accorde à la commune de Chénières un fonds de concours 2019 et 2020 de 22 000 € pour un aménagement de l'accès à l'école et pour la réfection de la voirie en face de l'école,
- Accorde à la commune de Chénières un fonds de concours additionnel de 15 000 € pour l'action susvisée et pour l'année 2021,
- Dit que les sommes pour les années 2019, 2020 et 2021 ont été inscrites au budget, et que ces sommes seront versées sur présentation des justificatifs exigés (selon le plan de financement définitif, elles peuvent être réduites à due concurrence).

5.1 – Fonds de concours additionnel – remplacement des portes sans plusieurs groupes scolaires de Longwy

Rapporteur : M. Karleskind, 2^{ème} Vice-Président, délégué aux Finances et aux ressources humaines.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accorde à la commune de Longwy un fonds de concours additionnel 2021 de 15 000 € pour le remplacement de portes dans les groupes scolaires Bel Arbre, Albert 1^{er} et Porte de Bourgogne,
- Dit que les sommes pour l'année 2021 ont été inscrites au budget, et que ces sommes seront versées sur présentation des justificatifs exigés (selon le plan de financement définitif, elles peuvent être réduites à due concurrence).

5.2 – Fonds de concours additionnel – aménagement d'un trottoir rue de la Croix Sainte Agathe à Ugny

Rapporteur : M. Karleskind, 2^{ème} Vice-Président, délégué aux Finances et aux ressources humaines.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accorde à la commune de Ugny un fonds de concours additionnel 2021 de 15 000 € pour le prolongement des travaux d'aménagement d'un trottoir le long de la départementale n° 17A (rue de la Croix Saint Agathe) afin de sécuriser la piétonisation vers le centre du village,
- Dit que les sommes pour l'année 2021 ont été inscrites au budget et que ces sommes seront versées sur présentation des justificatifs exigés (selon le plan de financement définitif, elles peuvent être réduites à due concurrence).

5.3 – Fonds de concours additionnel – création d'un logement d'hébergement d'urgence à Réhon

Rapporteur : M. Karleskind, 2^{ème} Vice-Président, délégué aux Finances et aux ressources humaines.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Accorde à la commune de Réhon un fonds de concours additionnel 2021 de 15 000 € pour la création d'un logement d'hébergement d'urgence pour des personnes sans abri et/ou en situation de détresse médicale, psychique ou sociale,
- Dit que les sommes pour l'année 2021 ont été inscrites au budget, et que ces sommes seront versées sur présentation des justificatifs exigés (selon le plan de financement définitif, elles peuvent être réduites à due concurrence).

6 – Fonds de soutien – aménagement d'un terrain intergénérationnel de loisir, sportif et paysager à Ugny

Rapporteur : M. Karleskind, 2^{ème} Vice-Président, délégué aux Finances et aux ressources humaines.

Le Conseil communautaire, par 54 voix pour et 1 non participation (M. Bourguignon, Maire d'Ugny),

- Accorde à la commune d'Ugny un fonds de soutien 2021 de 29 027,60 € pour l'aménagement d'un terrain en un espace intergénérationnel de loisir, sportif et paysager bénéficiant à tous les habitants du territoire du Grand Longwy,

- Dit que les sommes pour l'année 2021 ont été inscrites au budget, et qu'elles seront versées sur présentation des justificatifs exigés (selon le plan de financement définitif, elles peuvent être réduites à due concurrence).

7 – Centre aquatique OSMOSE – création d'une mission d'information et d'évaluation

Rapporteur : M. le Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Crée une mission d'information et d'évaluation portant sur le centre aquatique Osmose, pour une durée de 4 mois à compter de la date de la présente délibération, selon missions suivantes : la préparation et la mise en œuvre de l'ouverture du centre aquatique, son fonctionnement, les désordres constatés et leurs causes, le bilan en temps d'ouverture et en fréquentation,
- Désigne au titre des 5 membres la composant : MM. Wilmin, Huard, Didelot, Aries, et Raullet, la mission étant présidée par le Président du Grand Longwy Agglomération.

8 – Golf – convention de partenariat avec le lycée Alfred Mézières pour l'initiation au golf des classes de terminale et première – année scolaire 2021/2022

Rapporteur : M. Wilmin, 9^{ème} Vice-Président, délégué aux équipements sportifs.

Le Conseil communautaire, par 53 voix pour, 2 non participations,

- Autorise le Président à signer la convention de partenariat avec le lycée Alfred Mézières pour l'initiation au golf des classes de terminale et première pour l'année scolaire 2021-2022 ;
- Prévoit au budget les crédits nécessaires.

9 – Environnement – approbation du règlement de collecte

Rapporteur : M. Zolfo, 11^{ème} Vice-Président, délégué aux déchets.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable concernant le projet de règlement de collecte joint à la présente délibération.

10 – Environnement – Engagement dans l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2022/2027

Rapporteur : M. Zolfo, 11^{ème} Vice-Président, délégué aux déchets.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Engage la collectivité dans la procédure d'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, conforme au référentiel ADEME ;
- Elit les membres de la commission consultative d'élaboration et de suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés comme suit : Mme Colin, Mme Di Pelino, M. Zolfo, M. Karleskind, M. Jacquet, M. Righi, Mme Diop, désigne son Président en la personne de M. Zolfo et le Pôle Environnement comme chargé de son secrétariat ;

- Affecte les moyens financiers nécessaires à sa conduite en prévoyant les crédits nécessaires au budget annexe ordures ménagères, étant précisé que le programme définitif sera adopté par le conseil communautaire avec un plan pluriannuel chiffré d'actions pour sa mise en œuvre ;
- Sollicite le soutien technique et financier de l'ADEME pour la mise en œuvre du programme d'actions.

11 – Subvention AMICAL 2022 – Poste de permanent archiviste et petit matériel

Le Conseil communautaire, par 51 voix pour, 1 abstention et 3 non-participations (M. le Président, en vertu de la législation relative à la prévention des conflits d'intérêts, Mme Furgaut et M. Righi),

- Autorise le versement à l'association AMICAL d'une subvention de fonctionnement pour 2022 à hauteur de 26 500 €, selon conditions visées à la convention jointe en annexe ;
- Autorise le Premier Vice-Président à signer le projet d'avenant à la convention joint aux présentes ;
- Prévoit au budget 2022 les crédits nécessaires, le versement et la subvention pour les années suivantes restant conditionné à la décision du conseil communautaire en vertu du principe d'annualité budgétaire ;
- Autorise le Premier Vice-Président à signer tout acte se rapportant aux présentes.

12 - Motion de soutien à l'Ukraine et au peuple Ukrainien

Les élus du conseil communautaire du Grand Longwy,

- Demandent urgemment que cessent les combats,
- Demandent que tous ceux qui portent les valeurs de la paix, à tous niveaux, agissent pour influencer sur la résolution du conflit,
- Apportent leur soutien à l'Ukraine et au peuple Ukrainien.

Information – dossiers relevant de la délégation permanente Président / Bureau -

1- Autorisation de signer le marché de maintenance préventive et curative du patrimoine bâti de l'Agglomération du Grand Longwy

Le Grand Longwy Agglomération a lancé un appel d'offres ouvert pour la maintenance préventive et curative de son patrimoine bâti sur une période de 4 ans (un an renouvelable trois fois un an) à compter de sa notification, soit de janvier 2022 à janvier 2026.

Les prestations de maintenance sont réparties en 3 lots distincts :

- Lot n° 1 : Electricité, courant faible, courant fort
- Lot n° 2 : Sanitaire, plomberie, chauffage
- Lot n° 3 : Menuiseries intérieures et extérieures.

Choix de l'attributaire

La commission d'appel d'offres réunie le 12 janvier 2022 a retenu les offres suivantes :

Lot n° 1 : Electricité, courant faible, courant fort

Société EGIL pour un montant maximal annuel de 25 000 € HT, soit 100 000 € HT pour 4 ans ;

Lot n° 2 : Sanitaire, plomberie, chauffage

Société LAQUESTE & ALESSI pour un montant maximal annuel de 25 000 € HT, soit 100 000 € HT pour 4 ans ;

Lot n° 3 : Menuiseries intérieures et extérieures

Société BARA pour un montant maximal annuel de 25 000 € HT, soit 100 000 € HT pour 4 ans.

Unanimité du Bureau.

2- Cession foncière sur la zone d'activités de Mexy au profit de Monsieur BUGADA

Le Bureau, à l'unanimité,

- Approuve la vente à Monsieur Gauthier BUGADA ou toute société venant à ses droits ou se substituant à lui d'une emprise d'environ 7000 m² à détacher de la parcelle cadastrée Commune de Mexy, section AC n° 78 pour la construction d'un bâtiment d'activité dédié à son entreprise de transport sanitaire,
- Dit que le prix de vente est de 20 euros hors taxe le mètre carré, auquel s'ajoute la TVA sur le prix total, soit un prix toutes taxes comprises de 24 euros/m² (environ 140 000 € HT, 168 000 € toutes taxes comprises pour la totalité de la cession, à parfaire selon superficie exacte) ;
- Autorise le Président ou par procuration tout clerc de l'étude notariale, à signer l'éventuel compromis de vente et l'acte authentique de vente correspondant, ainsi que tout acte se rapportant aux présentes (notamment découpage par géomètre), le notaire représentant la collectivité étant Me NICOLAY-GROH, SCP Sendel-Gaspar, Brunet-Grillot, Nicolay-Groh et Jean-François Michel.

M. Didelot, 1^{er} Vice-Président, informe de la fermeture à compter du 19 mars 2022 du centre de vaccination à Mexy. Un nouveau centre de vaccination ouvrira tous les mercredis de 9 H à 19 H à l'école Joliot Curie à Longlaville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.